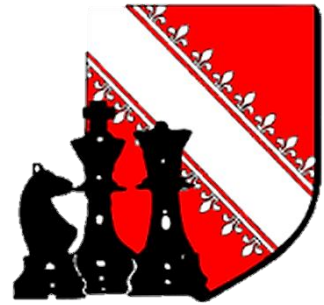


COMITE DES ECHECS DU BAS-RHIN

(Ligue des Echecs du Grand Est)

Agréé « Jeunesse et Sport » et « Conseil Départemental du Bas-Rhin »

Site internet : www.echecs67.com



Championnats individuels 67 Pupilles, Benjamins et Minimes

Règlement intérieur - Saison 2017-2018

Les championnats individuels 67 pupilles, benjamins et minimes sont organisés par le Comité des Echecs du Bas-Rhin (CEBR) les samedi 11 et dimanche 12 novembre 2017 à Wasselonne.

La compétition se déroule à la :

Salle Saint Laurent
67310 WASSELONNE

Article 1 – Participation

La participation aux championnats vaut acceptation du présent règlement.

Les participants doivent être licenciés A dans un club bas-rhinois au plus tard avant le début des championnats et devront avoir fait contrôler leur licence et régler leurs droits d'inscriptions.

Article 2 – Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (87^{ème} congrès de la FIDE - octobre 2016) en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2017.

La cadence est de 50 min + 10 s/coup.

S'appliquent les règles en cadence lente avec un coup illégal toléré, le deuxième perdant la partie à condition d'avoir signalé le 1^{er} coup illégal à l'arbitre.

La notation des coups est obligatoire pour tout joueur tant que son temps est resté supérieur à 5 minutes.

Article 3 – Déroulement du tournoi

Les championnats 67 pupilles, benjamins et minimes se déroulent en six tournois distincts, pour chaque catégorie en mixte ou féminin, sur 6 rondes à la cadence de 50min + 10s/coup.

Samedi 11 novembre 2017

Ronde 1 : 10h00

Ronde 2 : 13h30

Ronde 3 : 16h00

Dimanche 12 novembre 2017

Ronde 4 : 10h00

Ronde 5 : 13h30

Ronde 6 : 16h00

Les résultats seront homologués pour les classements ELO Fide de décembre 2017.

Vérification des licences et pointage : **samedi 11 novembre 2017, 08h30 à 09h30.**

Date limite d'inscription : **mercredi 08 novembre 2017, 12h00.**

Remise des prix : **dimanche 12 novembre 2017, 18h00.**

Article 4 – Droits d'inscriptions et prix

Les droits d'inscription sont de **7,50€** par joueur.

Médaille remise à tous les participants présents à la remise des prix.

Article 5 – Qualifications et classement

Les parties seront comptabilisées comme suit :

1 point pour une partie gagnée

0,5 point pour une partie nulle

0 point pour une partie perdue ou un forfait

Le classement sera établi en fonction du nombre de points avec départage informatique au Buchholz tronqué, au Buchholz et à la performance, dans cet ordre respectivement. *Pas de matchs de départage.*

Pour chaque catégorie, seront qualifiés le nombre de joueurs ci-dessous pour les championnats d'Alsace qui se dérouleront à Mittelwihr (68) du 26 février au 1^{er} mars 2018.

Minimes mixtes : 7

Benjamins mixte : 8

Pupilles mixtes : 12

Minimes féminines : 5

Benjamins féminines : 5

Pupilles féminines : 8

[Plus les qualifiés d'office, champions d'Alsace 2017.](#)

A l'issue du championnat d'Alsace, le nombre de qualifiés alsaciens pour le championnat de France sera le même que celui à l'issue du championnat du Bas-Rhin pour l'Alsace. (7 et 5, 8 et 5, 12 et 8).

Article 6 – Discipline

Les participants disposent d'un délai de 20 minutes à partir du début de la ronde pour se présenter devant l'échiquier, sous peine de perte par forfait. Tout forfait injustifié entraînera l'exclusion du tournoi.

L'usage du téléphone portable ou de tout autre moyen électronique de communication est totalement proscrit dans la salle de jeu. Tout son émis par un téléphone et/ou autre moyen électronique de communication (sonnerie, alarme, ou vibreur), entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Toute discussion et toute lecture suspecte est interdite.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre et un joueur au trait ne peut quitter l'espace de jeu ; l'espace de jeu est défini comme étant la salle de jeu et l'aire de jeu est constituée de la salle de jeu, de la buvette, salle d'analyse, toilettes et terrasses jouxtant la salle de jeu.

Chaque participant s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition par l'organisateur.

Il est interdit dans la salle de jeu de fumer, consommer de l'alcool, de manger, de parler, d'analyser, etc.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 7 – Lutte contre le dopage

En application des décrets 2001-35 et 36 de la loi Buffet, les participants à cette compétition sont susceptibles de subir un contrôle antidopage.

Article 8 - Arbitrage

L'arbitre principal sera M. Roland REEB (Arbitre Fédéral 1).

Il sera assisté de MM. Didier CARBIENER (AF4), Adrien JACQUOT (AF4) et Alain FAVIER (Arbitre stagiaire).

L'organisateur,
M. Emerick RAMOS

L'arbitre principal,
Roland REEB